



Les Lilas, le 10 novembre 2022

Création des Centres de gestion financière (CGF)

Comité de suivi du 10 novembre 2022

La mise en place des **centres de gestion financière** est un exercice de mutualisation des centres de prestations comptables mutualisés (CPCM) avec les services facturiers sous l'égide du comptable public au sein d'une même structure dépendant de la DGFIP pour assurer la chaîne de la dépense. C'est un exercice imposé par le premier ministre d'externalisation de missions qui renforce encore le pouvoir de Bercy. Présenté comme une expérimentation, il s'agit en fait d'une préfiguration.

En 2022, le pôle ministériel a engagé deux projets pilotes, l'un en administration centrale l'autre en région Haut de France. De son côté, le MASA a engagé un processus en région Bourgogne Franche Comté.

S'il était question d'un bilan partagé des projets pilotes afin de préparer la généralisation de ce modèle à partir de 2023 (comité de suivi du 25 mai 2022), l'administration nous a fait part de son retour d'expérience, globalement auto-satisfaite, et d'une méthode de généralisation du modèle CGF décidée unilatéralement par la DGFIP.

Nos ministères ont cependant pu imposer la création d'un comité de pilotage commun à la DGFIP, mais la première réunion n'est pas prévue avant fin novembre !

En termes de généralisation, notre pôle ministériel engage les travaux pour une cible de passage en CGF en 2023 pour les régions Ile de France et Provence Alpes Côtes d'Azur ; le MASA pour les régions Pays de la Loire et Grand Est.

Les retours faits par les représentants locaux des personnels montrent que la situation des agent.es n'est pas aussi satisfaisante que pourrait le laisser penser le retour d'expérience fait par l'administration !

Pire, une alerte forte a été faite par les représentants de la région Grand Est sur la préfiguration du CGF menée actuellement, avec une ambiance délétère et beaucoup de détresse parmi les agent.es. Une situation ignorée par l'administration centrale du MASA, pourtant censée piloter la généralisation !

Les mêmes inconnues se posent aux agent.es et en particulier la question d'une ou de plusieurs implantations pour le CGF ? D'autant plus que le volume d'activité semble difficilement appréciable, la mise en place des CGF étant impactée par la décentralisation des routes nationales dans le cadre de la loi 3DS, dont nul ne connaît encore totalement le résultat ! **Pour la FSU, il n'est pas acceptable que les collègues des CPCM se voient contraints à des mobilités forcées du fait de la disparition d'implantation de services, ni que l'avenir de leurs activités soit mis en suspens du fait de décisions prises dans le cadre d'une autre réforme !**

Les mesures d'accompagnement RH sont classiquement celles qui s'appliquent en matière de réorganisation, avec la prise d'un arrêté de restructuration pris au niveau de chaque service. La FSU demande à l'administration d'aller au-delà, de prévoir un vrai accompagnement RH, en coordination avec le MASA et la DGFIP, pour que chaque agent.e puisse voir son avenir professionnel que ce soit au sein des CGF ou de son ministère de rattachement.

➤ Voir le [diaporama présenté au comité de suivi](#)